

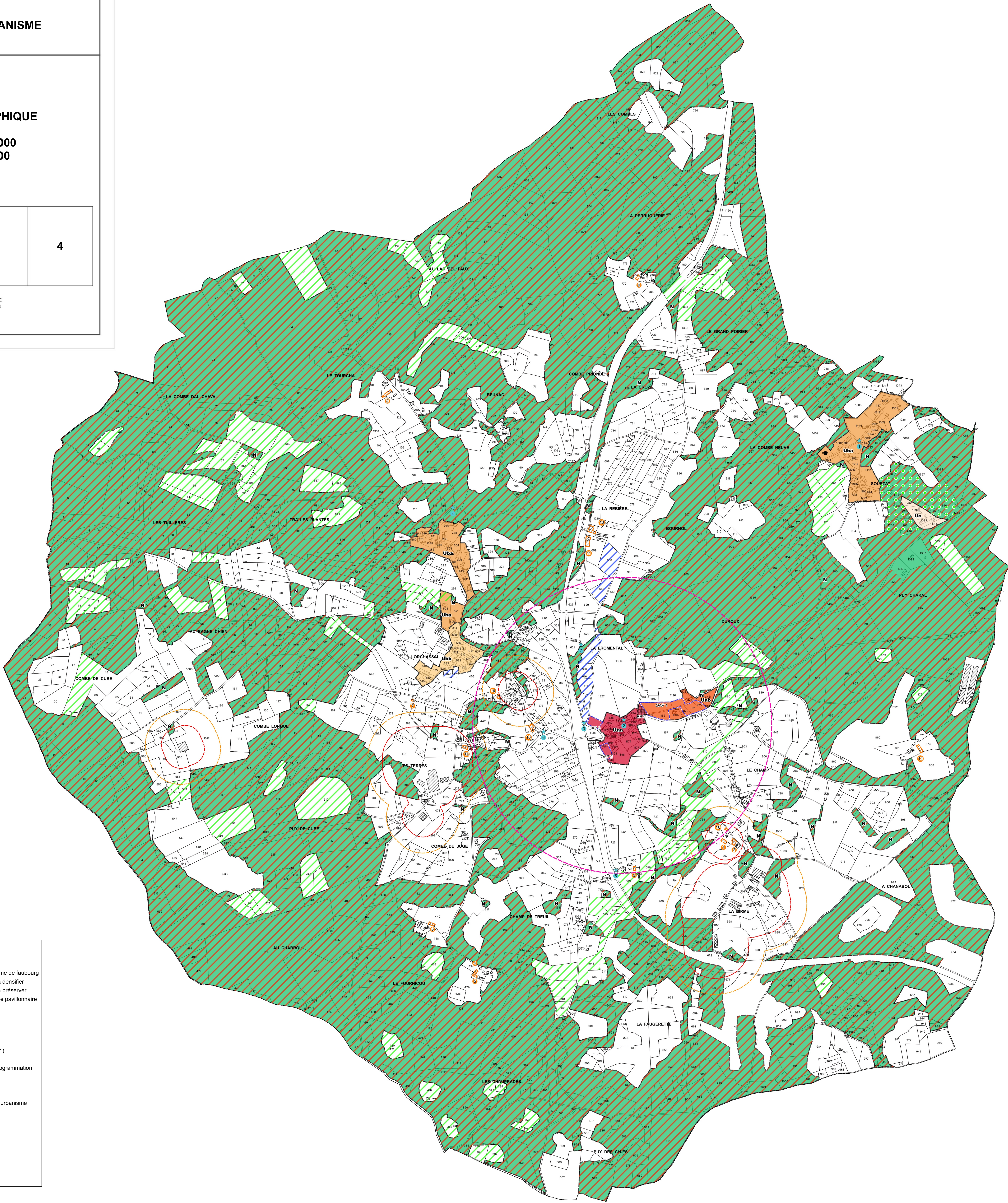
REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1/5 000
ZOOM au 1/2500

PRESCRIPTION : 16 janvier 2015
DEBAT SUR LE PADD : 23 novembre 2018
ARRÊT : 26 novembre 2019
ENQUÊTE PUBLIQUE : 01 au 30 septembre 2021
APPROBATION :

4

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de Projet : Tony PERRONE
28, impasse Jean-André Rivens
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
contact@be-urbadoc.fr



Légende

Zones Urbaines

- Uba : zone urbaine correspondant au bourg centre
- Uab : zone urbaine correspondant à l'habitat organisé sous forme de faubourg
- Uba : zone urbaine correspondant aux hameaux traditionnels à densifier
- Ubb : zone urbaine correspondant aux hameaux traditionnels à préserver
- Uc : zone urbaine correspondant à l'habitat organisé sous forme pavillonnaire

Zone Naturelle

- N : zone naturelle

Zone Agricole

- A : zone agricole

Servitude d'utilité publique

- P : Périmètre de protection relatif aux monuments historiques (AC1)

Prescriptions

- S : Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- E : Espace boisé classé
- B : Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- R : Emplacement réservé
- P : Patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Elément constitutif de la trame verte et bleue

- R : Réservoir de biodiversité
- B : Trame bleue
- V : Trame verte

Périmètre de réciprocité autour des bâtiments d'élevage

- P : Périmètre de vigilance
- R : Périmètre réglementaire

Autre légende

- B : Bâtiment non encore cadastré repéré à titre indicatif

Eléments de petit patrimoine à protéger	
Croix	1
Fuits	2
Croix	3
Croix	4
Croix	5
Croix	6
Mare	7

Liste des emplacements réservés

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER1	Local propreté et arrêt de bus	Commune	728 m²
ER2	Espace public	Commune	914 m²

